Délibération n° 110526-C01

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-212201800-20260511-110526_C01-DE

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du lundi 11 mai 2026

Date de convocation : **17 avril 2026** Date d'affichage du Procès-Verbal : **12 mai 2026**
Nombre de conseillers : En exercice : **9** – Présents : **7** – Votants : **7**
Présents : Mmes et MM Philippe GELARD, Sandrine REHEL, Mélanie LAUTRIDOU, Jeanine BIARD, Frédéric DESCHAMPS, Chantal GUERNION, Marie-Line HERCOUET.
Absents excusés – Sans procuration : MM Jean-Yves BUARD, Joël GENTY.
Secrétaire de séance : Mme Mélanie LAUTRIDOU.
Mme Cécile GUILLOUET, Secrétaire Générale, assistait également à la séance.

Election du Vice-Président

***Vu** le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-18 ;*

Le Maire, Président du C.C.A.S., expose au conseil d'administration qu'il doit, dès sa constitution, élire en son sein un vice-président. Il demande aux candidats à ce poste de se déclarer.

Sont candidats : Mme Sandrine REHEL.

Le conseil d'administration procède à l'élection du vice-président au scrutin secret.

1er tour de scrutin :
- Nombre de bulletins : 7
- À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 7
- Majorité absolue : *5*

Ont obtenu :
- Mme Sandrine REHEL : 7 voix (sept voix).

Mme Sandrine REHEL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée vice-présidente.

Acte certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission
En Sous-Préfecture de Dinan le **12/05/2026**
De son affichage en mairie le **12/05/2026**

Le Président, **Philippe GELARD**

Pour expédition conforme

Le Président, **Philippe GELARD**

La secrétaire, **Mélanie LAUTRIDOU**